

SHIPPAGAN

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 9 janvier 2023

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Marie-Lou Noël (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Armand Caron (conseiller), Eda Roussel (conseillère) et Elise Roussel (directrice générale et greffière).

ABSENTE : Amélie Ferron-Roussel (conseillère)

PUBLIC : 25 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Dépôt des formules d'assermentation

En conformité avec l'article 58(11) de la *Loi sur la gouvernance locale*, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de déposer les formules 2 ayant servi à l'assermentation des membres du conseil le 15 décembre 2022, soit de M. Armand Caron, de M^{me} Amélie Ferron-Roussel, M^{me} Marie-Lou Noël de M. Laurent Robichaud, de M^{me} Nathalie Robichaud, de M^{me} Eda Roussel, ainsi que du maire, M. Kassim Doumbia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Formule 3 – Déclaration divulguant un conflit d'intérêts


Les membres du conseil remplissent la formule 3 – Déclaration divulguant un conflit d'intérêts et la dépose auprès de la greffière.

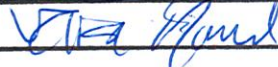
4.3 Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

À la suite de l'élection municipale du 28 novembre 2022, le conseil doit nommer une mairesse suppléante ou un maire suppléant. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le conseiller Armand Caron soit nommé à titre de maire suppléant pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN





MAIRE
GREFFIÈRE

4.4 Mise à jour des signataires chez UNI Coopération financière

Avec la mise en place du nouveau conseil municipal de la Municipalité de Shippagan, une mise à jour des signataires pour les comptes de la municipalité chez UNI Coopération financière est requise. Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée du conseiller Laurent Robichaud d'effectuer les changements suivants : ajouter le conseiller Armand Caron à titre de maire suppléant et enlever M^{me} Marie-Lou Noël, à titre de mairesse suppléante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h11.

6. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h25.